



Centre communal d'action sociale

Rapport d'activité



Dijon rassemble



SOM- MAI RE

P4

Les actions phares de 2025

P6

La vie du CCAS

P06 _ Missions, aide à la décision (ABS)

P07 _ Gouvernance

P08 _ Ressources

P9

Missions obligatoires

P10 _ Aide légale

P11

Missions volontaires

P12 _ Renforcer l'accès aux droits

P18 _ Prévenir la perte d'autonomie

P22 _ Accompagnement éducatif

P24 _ Protection des personnes vulnérables

P28 _ Participation citoyenne

P30

Perspectives 2026

P35

Annexe : organigramme de l'équipe du CCAS



Édito

La dignité au coeur des préoccupations de l'action sociale

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Dijon a poursuivi en 2025 son action au cœur de plusieurs ambitions : apporter un appui aux personnes rencontrant des difficultés, les accompagner, faciliter l'avancée en âge dans des conditions favorables, permettre aux plus jeunes de s'épanouir et donner à chacun une place dans la ville en visant concrètement pour tous une égale dignité.

Cette ambition repose sur une conviction forte : l'action sociale est avant tout un levier d'émancipation et d'inclusion. Elle doit permettre de retrouver du pouvoir d'agir, de la confiance et de l'autonomie. Elle vise également à permettre à chacune et chacun de bénéficier des ressources de la ville et de participer pleinement à la vie de la cité. C'est tout le sens du travail mené au quotidien par les équipes du CCAS, au plus près des habitants, avec attention, exigence et humanité.

Donner ou redonner confiance, c'est aussi laisser une place aux publics dans les choix qui les concernent et les rendre acteurs de leur propre parcours. À cet égard, un comité des usagers du CCAS a vu le jour courant 2025, espace privilégié de dialogue permettant d'observer, de commenter, d'apprécier et,

au final, de faire émerger des améliorations dans les réponses apportées aux publics rencontrant des difficultés.

Autre orientation renforcée en 2025, celle de l'appui pris sur un partenariat dense et engagé. Ces synergies se sont concrétisées autour :

- des publics en rue avec l'ouverture, après reconstruction, d'un nouvel accueil de jour ;
- de la situation des jeunes à travers l'étroite concertation qui lie depuis quatre ans l'État, l'Éducation nationale et le CCAS de la ville de Dijon dans le cadre de la Cité éducative, concertation encore renforcée en 2025 ;
- des publics avançant en âge, pour lesquels le partenariat avec l'OPAD a continué d'être déterminant dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, enjeu majeur pour le CCAS dans un contexte de vieillissement durable de la population.

En 2025, le CCAS de la ville de Dijon a poursuivi sa structuration et renforcé sa capacité d'action avec la mise en place d'un pôle accompagnement éducatif et la consolidation de la résidence Abrioux pour un plein accompagnement de ses résidents vers l'accès à un logement autonome.

Il peut désormais amplifier avec confiance le déploiement des politiques publiques nécessaires aux Dijonnaises et aux Dijonnais qui en ont besoin, dans le champ éducatif, de la prévention de la perte d'autonomie, de l'insertion, du logement et, plus largement, de l'accès aux droits.

Ce rapport d'activités témoigne de cet engagement collectif. Il illustre le travail quotidien des agents, des partenaires, des bénévoles et des élus qui contribuent, chacun à leur place, à faire vivre une ambition simple mais essentielle : permettre à chaque habitant de trouver sa place dans la ville, d'accéder pleinement à ses droits et de construire son parcours avec confiance et dignité.

Massar NDIAYE

Vice-Président du CCAS
Adjoint à la maire de Dijon, délégué aux solidarités, à l'action sociale et à la lutte contre la pauvreté

1

Les actions phares



LES MARRONNIERS : EVALUATION EXTERNE DE L'ACCUEIL DE JOUR

En 2025, le Centre d'accueil de jour des Marronniers, structure médico-sociale, a réalisé son évaluation externe réglementaire conformément au référentiel de la Haute autorité de santé (mars 2022).

Cette démarche, menée par le cabinet AMPLEA, s'inscrit dans l'obligation quinquennale prévue par le Code de l'action sociale et des familles et vise à apprécier la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.

Le Centre accompagne des personnes âgées vivant à domicile, atteintes de maladies neuro-évolutives, tout en apportant un soutien essentiel aux proches aidants.

Après une période marquée par la crise sanitaire, l'arrivée d'une nouvelle équipe professionnelle et d'une direction récemment nommée a permis de redynamiser l'établissement et de retrouver un niveau de fréquentation comparable à celui d'avant la COVID-19.

L'évaluation a mis en évidence une image globalement positive du Centre, reconnu pour la qualité humaine de son accompagnement et sa bonne réputation auprès des usagers et de leurs familles. Elle a également identifié plusieurs axes d'amélioration, notamment en matière de prévention de la maltraitance, de formalisation des procédures de signalement, de traçabilité, de gestion des événements indésirables et de diffusion du plan de gestion de crise.

Un plan d'actions structuré a ainsi été élaboré et validé par l'Agence régionale de santé afin de répondre aux critères nécessitant des ajustements.

Les conclusions de cette évaluation constituent une feuille de route essentielle pour les cinq prochaines années, nourrissant la révision du projet d'établissement, le renforcement de la démarche qualité et la préparation du futur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Agence régionale de santé.



LA CARAVANE DE L'ACCÈS AUX DROITS

La Caravane de l'accès aux droits » est une action mise en place dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Territoire zéro non-recours. Elle est composée d'un collectif de partenaires institutionnels et associatifs du champ social, médico-social et socio-éducatif qui, le temps d'un après-midi, présentent leurs activités sur une place, au cœur d'un quartier et du quotidien des habitants.

Cette action a pour ambition de sortir des lieux institutionnels pour aller à la rencontre des habitants et échanger de manière moins formelle, selon des modalités parfois ludiques et toujours conviviales. La Caravane de l'accès aux droits vise à renforcer la proximité, à permettre aux habitants d'identifier l'ensemble des acteurs à leur service ainsi que leur capacité à travailler ensemble.

Cela constitue un temps fort pour les partenaires et renforce le continuum nécessaire tout au long de l'année dans l'accompagnement des parcours pouvant être marqués par des problématiques de santé, d'accès aux droits, de logement, d'emploi ou encore d'inclusion sociale et citoyenne.

À ce titre, la Caravane de l'accès aux droits est pilotée par la direction de la démocratie locale et de la vie associative et la direction de l'action sociale Ville et Métropole.

En 2025, la première Caravane des droits s'est tenue aux Grésilles, sur la place du marché, et a réuni une vingtaine d'acteurs institutionnels et associatifs. En 2026, ces caravanes vont se multiplier et se structurer autour d'une programmation afin d'essaimer sur le territoire dijonnais et métropolitain.





ABRIOUX : LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉSIDENTS

L'équipe d'accompagnement de la résidence sociale Abrioux s'est renforcée en 2025 avec l'ouverture d'un second poste de conseillère en économie sociale et familiale.

L'accompagnement est désormais structuré autour de trois leviers complémentaires :

- l'accompagnement individuel,
- l'accompagnement collectif,
- l'accompagnement dans le logement.

Depuis le dernier trimestre 2025, à travers une programmation bi-hebdomadaire, l'accompagnement collectif permet de favoriser l'autonomie globale en explorant différentes thématiques : accès aux droits, démarches administratives, gestion du budget, parcours logement. L'accompagnement collectif favorise le lien social et la pair-aidance entre les résidents en stimulant le partage d'expérience et la dynamique de groupe.

Grâce à un accompagnement global individualisé et collectif, 23 ménages ont accédé au logement autonome en 2025 après un parcours au sein de la résidence. La dynamique des parcours favorise la réussite de l'accès au logement ou à une solution d'habitat adaptée. Ainsi la résidence sociale joue pleinement son rôle de logement de transition.

A la suite de ces départs, 29 nouveaux ménages ont pu intégrer la résidence pour entamer un parcours.



En 2025

23

ménages ont accédé au logement autonome à l'issue du parcours réalisé dans la résidence Abrioux, et

29

nouveaux ménages ont pu intégrer la résidence pour entamer un parcours.



LUTTE CONTRE LES INSECTES NUISIBLES

La lutte contre les insectes nuisibles qui colonisent certains immeubles est devenue une préoccupation majeure pour les habitants de certains quartiers.

Le quartier de la Fontaine d'Ouche est particulièrement touché par ces infestations. Éradiquer ces insectes nécessite une action concertée et collective de l'ensemble des parties prenantes : habitants, bailleurs et services sociaux.

En 2025, le Point d'accès aux droits CCAS métropole Fontaine d'Ouche - Bourroches s'est impliqué dans trois opérations distinctes de désinsectisation totale d'immeubles, aux côtés des bailleurs sociaux (CDC et GDH) et de l'équipe de médiation sociale. Les agents sociaux accompagnent les habitants les plus fragiles tout au long du processus afin de susciter leur adhésion, leur mobilisation le jour J et leur permettre ensuite d'adopter les bons gestes pour éviter une nouvelle infestation. Ces opérations constituent également des temps forts permettant d'identifier des situations de précarité, mais aussi de créer du lien dans des immeubles où les occupants ne se connaissent pas toujours.



LE RENOUVELLEMENT DU LABEL CITÉ ÉDUCATIVE

La ville de Dijon confirme le renouvellement de son label Cité éducative, saluant une dynamique partenariale renforcée au service des jeunes des quartiers prioritaires.

Porté par l'État, l'Éducation nationale et la collectivité, ce nouveau cycle s'appuie sur les actions engagées et vise à mieux coordonner les acteurs éducatifs, de la petite enfance à l'insertion. Au cœur du projet : co-construction, lisibilité des dispositifs et accompagnement des familles, pour répondre plus efficacement aux besoins du territoire.





2

La vie du CCAS

P07

Les missions du CCAS de Dijon

P08

Le conseil d'administration

P09

Les ressources

LES MISSIONS DU CCAS DE DIJON

Le Centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire dijonnais en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, il propose nombre de prestations et services en matière d'actions sanitaires et sociales en direction des personnes se trouvant en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources afin de :



Faciliter l'accès aux droits sociaux et aux services



Lutter contre l'isolement et la rupture du lien social



Favoriser les parcours résidentiels et le maintien dans le logement



Détecter les situations de détresse, protéger les personnes et lutter contre la grande précarité



Favoriser la cohésion sociale et la démarche participative des usagers sur le territoire

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

L'analyse des besoins sociaux (ABS) établit un diagnostic social du territoire dijonnais et fonde l'action sociale municipale. Outil d'aide à la décision à la disposition de la présidente, des administrateurs et des techniciens, il permet d'adapter les interventions du CCAS aux besoins des publics. L'ABS est obligatoire depuis 2016. (lire p.12)



3 points d'attention pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours

1/3 de la population dijonnaise se sera renouvelé en moins de 6 ans. Cela implique de porter une attention particulière aux nouveaux arrivants.

Jusqu'en 2060, l'augmentation du nombre de seniors sera constante. Une partie d'entre eux cumule isolement, pauvreté, perte de mobilité, de santé et éloignement du numérique, nécessitant un renforcement de l'ensemble des réponses auprès des seniors.

16% de personnes vivent sous le seuil de pauvreté à Dijon, avec une forte représentation des familles monoparentales. 10 410 personnes en situation de "quasi-pauvreté" représentent une nouvelle population qui appelle la vigilance. Or l'accès aux droits constitue un levier pour permettre de sortir de la pauvreté et faciliter l'insertion sociale et professionnelle.



SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

76

subventions accordées à 26 associations et partenaires notamment : Croix Rouge Française, OPAD, ADEFO, SDAT, ADEPAPE 21, CESAM, SEDAP, UDCCAS, AIDeS Bourgogne...

13%

des aides bénéficient aux acteurs des solidarités

43%

vont en faveur des personnes âgées

37%

sont distribuées dans le cadre de l'accompagnement éducatif



Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le CCAS et l'association AIDES, le 17 mai 2025 à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS est administré par un conseil d'administration de 17 membres présidé par la Maire.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale municipale mise en œuvre par les services sur la base de l'analyse des besoins sociaux.

Il définit également les conditions d'attribution des prestations, vote les budgets, approuve les comptes administratifs et le cadre de fonctionnement des établissements sociaux et

médico-sociaux. Il peut également accepter ou refuser les dons et legs.

Il est composé à parité de conseillers municipaux (désignés par le Conseil municipal) et de personnes extérieures. Ces dernières sont nommées par la Maire, parmi des personnes qualifiées participant dans la commune à des actions d'animation, de prévention et de développement social.



Répartition des sièges

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE DIJON
AU 31/12/2025

Nathalie KOENDERS

Maire de Dijon
Présidente du CCAS

Antoine HOAREAU

1^{er} adjoint à la maire de Dijon
Vice-président du CCAS

MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Franck LEHENOFF

Adjoint délégué à l'éducation, aux solidarités, à l'action sociale et à la lutte contre la pauvreté

Christophe BERTHIER

Adjoint délégué au personnel, au dialogue social, à la fraternité et à la lutte contre les discriminations et à la laïcité

Marie-Odile CHOLLET

Conseillère municipale déléguée à l'Observatoire de l'âge et à la Vie associative

Frédéric FAVERJON

Conseiller municipal

Caroline JACQUEMARD

Conseillère municipale

Georges MEZUI

Conseiller municipal délégué aux Sports quartier Université

Françoise TENENBAUM

Conseillère municipale déléguée à la santé, l'hygiène et au handicap

MEMBRES NOMMÉS PAR LA MAIRE

Charles AVENA

Association départementale d'aide aux personnes handicapées mentale, à leurs parents et amis (ADAPEI)

Jean-Luc FOUILLOT

Secours Catholique

Thierry FOUSSET

Epi'sourire

Christiane GINDRE

Représentante des associations de retraités et personnes âgées

Marie-Joséphine JACQUENET

Solidarité Femmes 21

Emmanuel JASPART

Représentant des associations familiales (UDAF)

Florence LECOMTE LEGRAND

Représentante des personnes handicapées (A.P.F. France Handicap)

Anne VIAN

Secours populaire



FAITS MARQUANTS

En 2025, il y a eu 5 réunions du conseil d'administration qui a adopté, durant l'année, 73 délibérations.

En avril, le poste de vice-président délégué est créé. Franck LEHENOFF y est élu.



LES RESSOURCES

Depuis le 1er avril 2021, l'action sociale tant communale que métropolitaine est portée au sein de la Direction de l'action sociale. Le CCAS, garde sa spécificité d'établissement public administratif communal et l'ensemble de ses missions obligatoires et facultatives, ainsi que son budget distinct.

Le compte administratif 2025 du CCAS fait état de dépenses globales à hauteur de 11,2 millions € (en hausse par rapport à 2024).

Le budget général du CCAS est composé de deux budgets distincts : le budget principal et le budget annexe de l'établissement médico-social Les Marronniers.

	Budget principal	Budget annexe les Marronniers
Fonctionnement		
Dépenses	10 270 761 €	676 599 €
Recettes	10 711 619 €	637 681 €
Investissement		
Dépenses	73 569 €	0 €
Recettes	327 282 €	19 999 €

Les agents

Le dernier rapport social révèle que 122 agents travaillent au CCAS soit 117,9 équivalents temps plein (ETP) dont 79,5% sont des femmes

En 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon Métropole ont obtenu l'alliance des labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Délivrée par l'AFNOR, organisme national de certification, ces labels distinguent la politique et les actions de la collectivité en faveur de la prévention des inégalités et la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La double labellisation, renouvelée en 2022 et valable jusqu'en 2026, fait l'objet d'un rapport annuel diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes présenté au Conseil d'Administration.

Le CCAS au sein de la Direction de l'action sociale

Ce rapprochement au sein d'une même direction permet d'articuler de façon resserrée les politiques complémentaires portées par les différentes entités afin de renforcer la réponse à un public en difficulté. Il facilite également un portage d'une action sociale plus large avec la mutualisation des moyens et des ressources des trois collectivités.



Des sites répartis sur toute la ville

Le CCAS gère quatre points d'accès aux droits répartis sur Dijon qui proposent des permanences au plus près des habitants de chaque quartier. Il administre également la Maison des seniors, l'établissement médico-social Les Marronniers, le service de livraison de repas à domicile ainsi que la résidence sociale Abrioux. Deux travailleurs sociaux sont en permanence au Commissariat de police.



Dans le cadre du projet de direction, les agents ont souhaité ajouter au séminaire d'hiver, une journée de cohésion en été. La 1ère édition a eu lieu le 4 juillet 2025 avec des ateliers immersifs permettant à tous de découvrir les façons de travailler de chaque service avec les différents publics.

LE CCAS EN QUELQUES CHIFFRES

Près de
11 M €
de dépenses en fonctionnement

122
agents dont
37,7 % de catégorie A
8,2 % de catégorie B
54,1 % de catégorie C

9
sites de services et d'accueil du public





3

Missions obligatoires

P12

Aide légale, domiciliation, analyse des
besoins sociaux



INSTRUIRE LES AIDES LÉGALES

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens. Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Président du Conseil départemental pour instruction et décision.

A Dijon, ce sont les agents d'accompagnement administratif des points d'accès aux droits qui instruisent ces demandes qui peuvent être de deux types différents :

- Les dossiers d'aide sociale pour le financement de l'hébergement des personnes handicapées / âgées en établissement ou en famille.
- Les dossiers d'obligation alimentaire : lorsqu'une demande d'aide légale est déposée, les enfants du demandeur sont obligatoirement « Obligés alimentaires » ; le Conseil départemental estime le montant de leur participation.



permet aux personnes de disposer d'une boîte aux lettres pour recevoir du courrier de façon constante, et d'accéder à des droits et des prestations.

La domiciliation sur le territoire de Dijon est répartie par une convention entre le CCAS et l'ADEFO, l'association en charge du SIAO 115 et de l'hébergement d'urgence. L'ADEFO, domicilie les personnes ayant un profil d'errance lié à une pathologie ou une addiction tandis que le CCAS domicilie les personnes dites « Gens du voyage » ainsi que des personnes en rupture temporaire de logement ayant un mode de vie relativement stable, notamment en emploi même si leur mode d'hébergement peut être aussi très précaire (voiture, squats, etc.).

au plus près des besoins des territoires couverts par les équipes du CCAS.

La prochaine ABS sera réalisée en 2027.



PROPOSER LA DOMICILIATION

Le CCAS domicilie de droit les personnes sans domicile stable et le public des gens du voyage qui justifient d'un lien avec la commune. Élément essentiel de l'accès aux droits et de la lutte contre le non-recours, la domiciliation



RÉALISER L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Depuis le décret n°2016-824 publié le 23 juin 2016, l'analyse des besoins sociaux (ABS) est réalisée au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseillers municipaux (tous les 6 ans). A Dijon, le CCAS décide de réaliser deux ABS par mandat afin d'adapter sa politique à des besoins de la population qui évoluent rapidement.

À la suite des élections municipales des 15 et 28 juin 2020, une ABS a été réalisée en 2021. Une extension de l'ABS pour chacun des 9 quartiers de Dijon a été commandée par le CCAS en 2024 afin d'adapter les réponses



136

dossiers d'aide sociale instruits (2024 : 111)

108

dossiers d'obligation alimentaire instruits (2024 : 88)

1214

personnes domiciliées au 31 décembre 2024 (2023 : 1101)

environ

20 000

courriers enregistrés et transmis aux personnes domiciliées.



4

Missions volontaires

P14

Renforcer l'accès aux droits

P18

Prévenir la perte d'autonomie

P26

Soutenir les parcours éducatifs

P28

Protéger les personnes vulnérable

P32

Faire participer les citoyens

Renforcer l'accès aux droits

Près d'un tiers des Français qui pourraient bénéficier d'une aide sociale ne recourt pas à ses droits, par méconnaissance, complexité des démarches, éloignement numérique... Le CCAS porte l'ambition de rapprocher chaque habitant des droits auxquels il peut prétendre.



METTRE EN ŒUVRE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À DIJON

Pour être au plus près des Dijonnais, des permanences sociales sont proposées dans les quatre points d'accès aux droits CCAS - Métropole.

En 2025, les Points d'accès aux droits ont accompagné 3 538 foyers différents (chiffre stable par rapport à 2024) dont 75% de personnes vivant seules, 9% de couples sans enfants, 6% de couples avec enfants mineurs, 10% de familles monoparentales avec enfants mineurs. En totalité ces foyers réunissent 5 665 personnes. Les personnes accompagnées sont pour 6% âgées de moins de 26 ans ; 59% âgées de 26 à 65 ans ; 21% entre 65 et 80 ans et 13% sont âgées de plus de 80 ans. Ces personnes bénéficient pour la plupart de

ressources faibles et dans la plupart des cas il s'agit de travailleurs pauvres, de demandeurs d'emploi ou de personnes bénéficiant de pension de retraite faible ou encore d'allocation d'invalidité ou d'adulte handicapé.

Les travailleurs sociaux ont tenu 10 592 rendez-vous (10 712 en 2024). En moyenne les personnes sont vues entre 3 et 4 fois afin de finaliser l'accès aux droits, résoudre leurs difficultés et/ou les orienter vers un acteur spécialisé pour un accompagnement spécifique dans le domaine de la santé, du logement ou encore de l'emploi. Les Points d'accès aux droits instruisent les demandes de revenu de solidarité active (RSA) et d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) avant d'orienter les personnes vers les Espaces solidarité Côte d'Or (ESCO) du Conseil départemental.



DES RENDEZ-VOUS À LA PORTÉE DE CHACUN

Sur 10 592 rendez-vous, 14% se tiennent à domicile lorsque les personnes ont des difficultés pour se déplacer, 16% au téléphone, 70% se font dans une permanence au plus proche du lieu de vie de la personne soit directement au Point d'accès dont dépend leur quartier, soit dans des mairies de quartiers ou encore des maisons d'éducation populaire.



EN 2025, LES POINTS D'ACCÈS AUX DROITS ONT ACCOMPAGNÉ

3 538

foyers dijonnais
dont :

34%

sont des personnes de 65
ans et plus

16%

sont des foyers avec
enfants mineurs dont 6
sur 10 sont des familles
monoparentales



La simplification des démarches

Les professionnels ont accès aux données de partenaires tels que CPAM, CAF, fournisseur d'énergie (ENGIE, EDF, GDF), Carsat, plateforme inclusion et au Répertoire National Commun de la Protection Sociale (RNCPS) qui regroupe les prestations de 96 organismes et les données de la sécurité sociale, des caisses de congés payés, de France travail ou de certaines mutuelles de la fonction publique.



ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES INDIVIDUELLES, COLLECTIVES ET CITOYENNES

LE PARTENARIAT FORMATION ET EMPLOI

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel des usagers, les travailleurs sociaux du CCAS élaborent des plans d'aide qui peuvent intégrer le retour à l'emploi ou l'accès à la formation. Pour soutenir la réalisation de ces plans d'aide, les travailleurs sociaux se mettent en relation avec des partenaires (France Travail, la Mission Locale, Créativ' en charge du PLIE) ou encore des chantiers d'insertion.

Le CCAS de la ville de Dijon dispose d'une équipe qui vient en appui des Points d'accès aux droits pour :

- Accompagner physiquement les personnes dans leurs démarches relatives à la santé, aux démarches administratives, aux loisirs, aux courses de nourritures ou encore à l'achat d'électro-ménager lorsqu'elles ont obtenu une aide financière du CCAS ou du Fonds solidarité logement (FSL). En 2024, 96 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches.
- Mettre en place des actions collectives en matières culturelles, sportives ou de loisirs pour dynamiser les parcours, relier les personnes aux nombreuses ressources proposées sur le territoire ou encore lutter contre l'isolement. La lutte contre l'isolement inclut les personnes en perte d'autonomie afin de contribuer à la veille sociale des plus fragiles.
- Mettre en place des actions citoyennes avec les personnes accompagnées pour leur redonner confiance dans leur capacité à agir à travers la participation aux événements et projets qui scandent la vie des quartiers.



353

séances ont été menées dans le cadre de 55 actions collectives

133

personnes y ont participé



RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

L'accès aux droits est un enjeu fort de la cohésion sociale dans nos territoires. Si la dématérialisation est un progrès pour certains habitants en matière d'accès au service, elle constitue une difficulté pour les personnes éloignées des solutions numériques tant par le manque de matériel que par la connaissance dans leur utilisation. L'accompagnement aux démarches administratives, notamment numériques, des personnes les plus fragiles est donc une priorité.

Les Points d'accès aux droits CCAS – Métropole font partie du réseau « d'aidants numériques ». A ce titre, ils proposent différents niveaux de services :

- Des bornes numériques en libre-service ainsi que des accompagnements sans rendez-vous pour les démarches de premier niveau.
- Des accompagnements sur rendez-vous pour des démarches administratives papier et numérique d'accès aux droits et une information sur tous les droits
- Une aide à l'utilisation de l'outil informatique pour la mise en place de démarche ainsi qu'une évaluation et une orientation vers des formations au numérique.



637

dijonnais ont été accompagnés pour leurs démarches administratives en ligne



FRANCE SERVICE ET LE CCAS RÉUNIS EN UN SEUL POINT

4 Points d'accès aux droits se répartissent les neuf quartiers dijonnais : Centre-ville / Montchapet ; Fontaine d'Ouche / Bourroches ; Grésilles / Toison d'Or et Parc / Mansart.

Depuis 2025, le Point d'accès aux droits Grésilles / Toison d'Or situé à l'Atrium, bénéficie d'un point France Service géré par la collectivité.





FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS SOMATIQUES

Dans l'accès aux droits, il y a la dimension sanitaire pour laquelle les professionnels du CCAS prennent appui sur des partenariats spécialisés.

Les travailleurs sociaux bénéficient d'un accès professionnel sur la plateforme de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Côte d'Or pour échanger sur des situations complexes et contribuer à mettre en œuvre ou rétablir des droits.

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU) et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire (ACS) ont des effets seulement partiels sur l'accès aux soins des ménages défavorisés. L'accès à certains traitements médicaux, prothèses, orthèses, mal pris en charge nécessitent une réponse adaptée (associations de malades, caisses de retraites complémentaires).

Les travailleurs sociaux du CCAS sont en lien avec le CHU et sa permanence d'accès aux soins de santé (PASS) pour :

- la prise en charge médicale des publics les plus vulnérables,
- le suivi coordonné du parcours médical du patient au sein du CHU,
- la continuité des soins lors du retour au domicile en cohérence avec l'environnement social et familial et avec l'accompagnement social du CCAS.

La collaboration avec les groupements de professionnels de santé facilite la relation "ville - hôpital" des malades et la prise en charge à domicile des cas complexes repérés par les services sociaux.

ET AUX SOINS PSYCHIQUES

Les travailleurs sociaux se heurtent aux difficultés d'accompagnement des personnes vers une prise en charge médicale. Le partenariat mis en place avec le centre hospitalier la Chartreuse (CHLc), les centres médico-psychologiques (CMP) et l'équipe mutualisée Acodège SDAT (EMAS) offrent une réponse partielle à ces situations.

Depuis 2024, tous les deux mois, par convention tripartite, se tient une réunion d'échange sur les cas psychiques complexes



LA CARAVANE DE L'ACCÈS AUX DROITS INSTALLÉE PLACE GALILÉE EN AVRIL 2025

pour les personnes de plus de 65 ans suivies par les points d'accès aux droits et les Espaces solidarité Côte d'Or (ESCO). Des cliniciens du CHLC et des CMP sont présents pour donner leurs avis et accompagner les bonnes orientations.

Les travailleurs sociaux peuvent également saisir l'EMAS, qui est une unité d'intervention à domicile en santé mentale, lorsqu'une personne adulte est dans l'incapacité de formuler une demande de soins afin de favoriser l'accès ou le retour aux soins.



RESTER PROCHES ET VISIBLES

Les points d'accès aux droits CCAS - Métropole déploient différentes actions et outils pour s'inscrire dans leurs territoires.

Les permanences sociales peuvent être délocalisées dans des maisons d'éducation populaire, des mairies de quartiers, des résidences sociales ou encore au domicile des personnes ; les agents sociaux participent aux côtés des autres professionnels notamment de l'animation et de la médiation à des événements conviviaux et festifs pour créer des liens durables et faciliter ainsi les orientations pour une prise en compte globale des besoins des personnes y compris en matière de lutte contre l'isolement ; source de fragilité et vecteur d'exclusion. Les Points d'accès aux droits se signalent également dans l'espace public par l'implantation de totems permanents ou encore la tenue de stands via les caravanes de l'accès aux droits, des portes ouvertes, des fêtes de quartiers, autant de balises dans le paysage urbain qui contribuent à créer de la proximité et à faciliter la mise en lien.



TOTEM DU POINT D'ACCÈS AUX DROITS FONTAINE D'OUICHE



ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DANS ET VERS LE LOGEMENT

La résidence Abrioux s'inscrit dans la politique de logement très social et plus largement dans la mission du CCAS de lutte contre l'exclusion et la pauvreté

A travers 156 appartements meublés la résidence offre un logement de transition à des personnes en difficulté d'accès au logement de droit commun. Dotée de 136 logements T1 et de 20 logements du T2 au T4, la résidence peut accueillir des personnes seules, des couples et des familles.

Dix-huit agents assurent le fonctionnement de la résidence et l'accompagnement de ses habitants, avec une présence continue 7 jour/7 et 24h/24 : accueil en journée et veille de nuit et week-ends, maintenance et entretien des locaux, direction, gestion comptable et administrative, accompagnement social et administratif.

L'année 2025 marque la mise en œuvre effective du projet d'établissement 2025-2030 de la résidence Abrioux. Il se déploie autour de 7 objectifs qui concourent à renforcer le rôle central de la résidence comme une étape du parcours résidentiel favorisant l'autonomie globale des personnes.

La précarité sociale et professionnelle des résidents est souvent associée à une rupture de liens familiaux et amicaux et à l'isolement des personnes. Aussi, la résidence est dotée d'un espace géré par la Maison d'éducation populaire du quartier, Le Tempo, dédié tant aux résidents qu'aux habitants du quartier et permettant la participation de tous et le rétablissement du lien social. En 2025, la convention de partenariat entre la résidence sociale et le Tempo a été renouvelée.



LES RÉSIDENTS D'ABRIOUX EN 2025

274

résidents

59%

des résidents sont bénéficiaires de minimas sociaux

94%

des ménages ayant terminé leur parcours au sein de la résidence ont accédé à un logement ou à un hébergement répondant à leur besoin

65%

ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement complémentaire (Logement d'abord, CHRS, Accompagnement lié au logement, ACOR ...)

5

personnes ont été accueillies en dispositif de logement temporaire (ALT) qui permet l'hébergement de courte durée de personnes fragiles, en rupture de ressources ou dans l'incapacité temporaire d'assumer un loyer

Renforcer l'accès aux droits

La résidence sociale Abrioux s'inscrit dans un écosystème large au service des parcours logement.

L'admission à la résidence s'appuie prioritairement sur le Service intégré d'accueil et d'orientation de Côte d'or (SIAO 21) permettant une orientation coordonnée et l'appui sur des mesures d'accompagnement complémentaires (Logement d'abord, CHRS, ...) assurant l'adaptation du parcours selon l'évaluation des besoins de chaque résident.

Des conventionnements avec l'Etat quant à l'aide à la gestion locative sociale (AGLS) et l'aide au logement temporaire (ALT) permettent aujourd'hui à l'équipe de la résidence de travailler en lien étroit avec les services de l'Etat et l'écosystème partenarial œuvrant aux politiques de logement d'abord et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : structures d'accompagnement et d'hébergement, bailleurs sociaux, acteurs de l'intégration etc...

Conçue comme une étape dans un parcours vers le logement autonome, la résidence propose un accompagnement social intégré dans un cadre sécurisant.

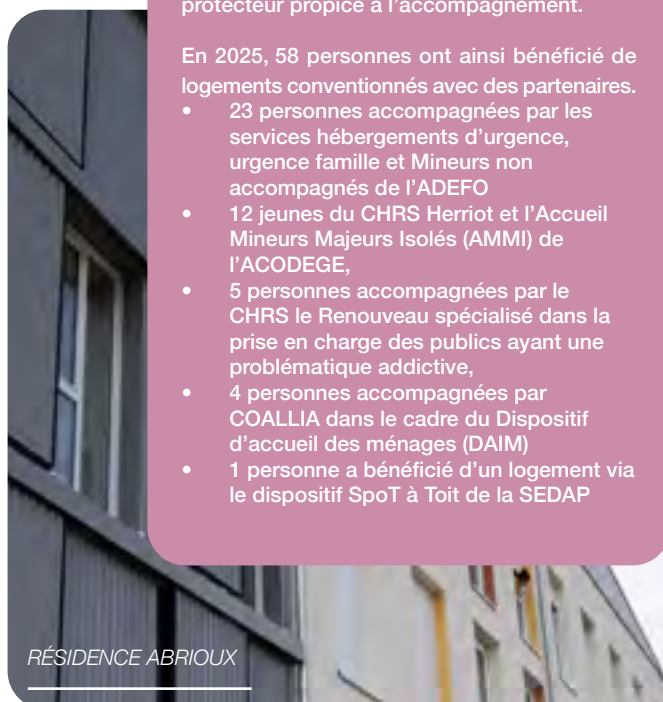


LES HÉBERGEMENTS SOUS CONVENTION : UN MAILLAGE PARTENARIAL AU BÉNÉFICE DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

La résidence Abrioux loue des appartements à des partenaires en charge de l'accompagnement des personnes qui y sont logées. Dans ce cadre, la résidence permet un accompagnement dans un logement indépendant, mais bénéficiant d'un cadre protecteur propice à l'accompagnement.

En 2025, 58 personnes ont ainsi bénéficié de logements conventionnés avec des partenaires.

- 23 personnes accompagnées par les services hébergements d'urgence, urgence famille et Mineurs non accompagnés de l'ADEFO
- 12 jeunes du CHRS Herriot et l'Accueil Mineurs Majeurs Isolés (AMMI) de l'ACODEGE,
- 5 personnes accompagnées par le CHRS le Renouveau spécialisé dans la prise en charge des publics ayant une problématique addictive,
- 4 personnes accompagnées par COALLIA dans le cadre du Dispositif d'accueil des ménages (DAIM)
- 1 personne a bénéficié d'un logement via le dispositif Spot à Toit de la SEDAP



RÉSIDENCE ABRIOUX

Prévenir la perte d'autonomie

Le CCAS de Dijon fait face au défi du vieillissement en impliquant l'ensemble des acteurs de la ville afin de donner aux personnes âgées les moyens d'être écoutées, de vivre sereinement dans la cité et de rester à domicile le plus longtemps possible dans les meilleures conditions.



CONSTRUIRE LA VILLE POUR TOUS LES ÂGES

La feuille de route municipale fixe les orientations et les objectifs permettant à l'ensemble des acteurs de répondre au défi du vieillissement. Dans cette dynamique, le CCAS de Dijon poursuit la mise en œuvre du plan d'actions adopté fin 2024, afin d'accompagner la ville dans son adaptation à l'avancée en âge. Pour rappel, 36 000 dijonnais sont âgés de 60 ans et plus dont 14 000 ont plus de 75 ans (Source ABS 2023).

La prévention de la perte d'autonomie constitue un pilier essentiel de la politique gérontologique dijonnaise. Pour y répondre, le CCAS de Dijon a déployé un plan de 24 actions, qui a célébré sa première année en novembre 2025. Cette feuille de route a permis la mise en œuvre d'initiatives innovantes, construites, pour certaines en étroite collaboration avec l'Observatoire de l'âge, instance participative et citoyenne. Les projets intergénérationnels, tout comme les animations régulières, ont rencontré un réel succès, certains étant même particulièrement plébiscités par les seniors.



ANIMER DES ATELIERS DE PRÉVENTION

Toute l'année la Maison des seniors informe et sensibilise les publics lors des ateliers thématiques. A partir d'un besoin d'information identifié sur le terrain, le CCAS, une psychologue et une travailleuse sociale ont proposé une rencontre autour des violences intrafamiliales. Car si les violences intrafamiliales concernent toutes les générations, les seniors restent souvent en marge des actions de prévention. Isolement, perte d'autonomie, dépendance financière : autant de facteurs qui peuvent fragiliser certaines situations. Mais les seniors ne sont pas seulement des publics à protéger. Ils peuvent aussi devenir des relais d'alerte et de vigilance au sein de leur entourage. Les échanges ont permis d'informer, de partager des expériences, de libérer la parole et de déconstruire des tabous.



UN DÉFILÉ INTERGÉNÉRATIONNEL

Intitulé «Old new fashion», ce défilé est une initiative portée par le CCAS et issue de la rencontre entre les membres de l'Observatoire de l'âge (lire p.32), les seniors accompagnés par le CCAS et les élèves de 1^{ère} de la section «Mode et couture» du lycée Le Castel.

Après plusieurs temps de travail sur la customisation de vêtements de seconde main autour du thème des Climats de Bourgogne, douze seniors et douze élèves ont défilé devant un parterre de 180 personnes dans la salle Devosges transformée pour l'usage.

Le succès de cette première édition permet d'ores et déjà d'envisager une nouvelle édition en 2026.

DÉFILÉ DE MODE
INTERGÉNÉRATIONNEL
LE 13 MAI 2025



ACCUEILLIR LES SENIORS DANS UNE MAISON DÉDIÉE

La Maison des seniors s'adresse à tous les seniors de plus de 60 ans, leurs proches ainsi qu'aux professionnels du domaine de la gérontologie. Elle renseigne pour toute question de la vie quotidienne, mais également sur les activités culturelles, de loisirs et sportives disponibles sur la ville.

Ses principales actions :

- Animer le dispositif Seniors en contact : des bénévoles et des volontaires en service civique (partenariat avec UNIS-CITE) appellent chaque semaine des seniors isolés afin de contribuer à rompre leur solitude (81 suivis réguliers).
- Mettre en place des séances thématiques : le code piéton, les mobilités douces, les arnaques, la prévention en santé...et plus particulièrement en 2025 autour du bien-être et de l'alimentation (47 séances pour 1168 participants).
- Proposer des ateliers numériques : des

bénévoles accompagnent en tant que pairs-aidants les personnes en difficultés avec Internet ou les outils numériques (90 séances et 23 nouveaux inscrits).

- Assurer le secrétariat et le suivi des projets de l'instance participative l'Observatoire de l'âge. (lire p.32)

Elle est aussi centre de ressources et doit :

- rayonner sur l'extérieur (présence au salon du Bien Vieillir, Journée des Dijonnais),
- valoriser des actions de prévention de santé (Journée nationale de l'audition ou du diabète),
- créer des partenariats avec des CCAS, caisses de retraites, acteurs de la santé, etc.



Les missions de la Maison des seniors

- Accueillir, informer, orienter
- Participer à la prévention de la perte de l'autonomie
- Lutter contre l'isolement

En 2025

10 218

personnes accueillies

9 662

appels téléphoniques

59

partenaires associatifs ou privés ayant participé aux différentes actions



L'ART THÉRAPIE POUR L'ESTIME DE SOI

Les seniors sont exposés à des événements difficiles (deuil, baisse de revenus, perte du sentiment d'utilité). Bien qu'ils contribuent largement à la société, beaucoup subissent encore l'âgisme, avec des conséquences importantes sur leur santé mentale.

L'art-thérapie offre un moyen de raviver des sensations oubliées, de réactiver des savoir-faire et de faire émerger des souvenirs à travers l'utilisation de matières, d'outils ou de techniques artistiques. La circulation de la parole au sein du groupe favorise la transmission et le partage. Le travail sur l'estime de soi y occupe une place centrale, faisant de ces ateliers un véritable levier de bien-être et de valorisation personnelle. Cet atelier a été soutenu par la Commission des financeurs. 10 personnes ont participé à 5 séances de 2h.

ATELIER D'ART THÉRAPIE À LA MAISON DES SENIORS



LABORATOIRE VIVANT AUTOUR DE L'ALIMENTATION DES SENIORS

Le Living Lab (ou laboratoire vivant) de l'association de professionnels de l'agroalimentaire Vitagora a pour mission de favoriser l'innovation « de la fourche à la fourchette » en plaçant les citoyennes et citoyens au cœur des démarches de création et d'expérimentation. En 2025, dix ateliers ont été organisés à la Maison de seniors et au sein du tiers-lieu de Vitagora durant lesquels 146 seniors ont pu être accompagnés pour concevoir une offre alimentaire adaptée, durable et savoureuse en explorant leurs habitudes, en partageant leurs attentes et préoccupations et en questionnant le lien entre nutrition et santé.

ATELIER DU LIVING LAB DE VITAGORA SUR L'ALIMENTATION DES SENIORS



UNE NOUVELLE ORGANISATION PLUS LISIBLE

L'année 2025 marque l'amarrage de l'équipe des animations et grandes manifestations à la Maison des seniors, afin de renforcer la cohérence des actions, la coordination des projets et la lisibilité de l'offre pour les usagers. Cette réorganisation facilite l'accès des seniors et de leurs proches aux dispositifs, en assurant une continuité des services.

L'arrivée d'un nouveau responsable du pôle animations en septembre 2025 consolide cette dynamique, permettant de renforcer l'organisation, développer de nouveaux projets et adapter l'offre aux attentes des seniors dans une logique de proximité et de participation.



6000

personnes participent aux animations proposées dans le calendrier annuel des manifestations

59

animations ont été proposées en 2024 (thés dansants, concerts, carnets de voyage, ateliers danse, visites guidées...)

CARNAVAL
INTERGÉNÉRATIONNEL



PROPOSER DES ANIMATIONS ET DES TEMPS CONVIVIAUX

Près de 6000 personnes participent aux animations proposées dans le calendrier annuel des manifestations avec des concerts, des thés dansants, des carnets de voyage et des visites guidées.

Le temps n'a pas permis de proposer la 3ème édition de la journée intergénérationnelle qui pourtant avait été préparée avec de nombreux partenaires depuis plusieurs mois et prévue au Jardin Darcy. Les organisateurs (le service appui au développement social et le pôle animations du CCAS) étaient pourtant prêts à en découdre ! Mais la pluie de septembre s'est invitée hélas rendant les lieux impraticables. Deux après-midi dansants (juin et septembre) ont subi le même sort.



LES FÊTES DE NOËL 2025

7405

colis ont été distribués

2767

repas offerts au Parc des expositions

50

Près de bénévoles ont soutenu ces manifestations

Les fêtes de fin d'année, particulièrement prisées, mobilisent de nombreux bénévoles : préparation des chocolats offerts lors du repas des aînés, accueil des bénéficiaires des colis à la Cité gastronomique, orientation des convives lors du repas-spectacle de Noël, sans oublier l'aide précieuse apportée à la livraison à domicile des colis de fin d'année.

Les volontaires d'Unis-Cité ainsi que les élèves des écoles Rolland Carraz et Saint-Bénigne ont contribué à la réussite de ces journées placées sous le signe du lien intergénérationnel.

En parallèle, 7 405 colis de Noël ont été distribués soit 700 de plus qu'en 2024. Une grande logistique est nécessaire pour cet événement ; la mise en place de tablettes numériques a permis de fluidifier la distribution et d'améliorer l'accueil des bénéficiaires.



INVITER LES SENIORS À DES FESTIVITÉS

La Semaine Bleue, rendez-vous national dédié aux retraités, rencontre chaque année un vif succès. Ses spectacles, visites guidées et conférences en font un temps fort de l'automne, très apprécié des seniors en quête de découvertes. Le concert à l'Auditorium a réuni 2 305 personnes, enchantées par la prestation de l'Orchestre Dijon Bourgogne.

FESTIVITÉS DE NOËL



Pour les seniors les plus fragiles et qui rencontrent des difficultés à sortir de chez eux, le CCAS propose des services à domicile qui sont autant d'occasions de porter une attention particulière aux plus isolés.

SERVIR DES REPAS À DOMICILE

Ce service assure la livraison des repas aux Dijonnais de plus de 60 ans et participe au maintien à domicile des personnes grâce à l'apport nutritionnel et au lien social de cette visite quotidienne. Une veille sociale est assurée par les agents de livraison chargés de cette mission.

La carte propose deux menus au choix composés de 4 plats, de pain, d'un potage et de 3 propositions de menus adaptés (mixés, faciles à mâcher et adaptés aux personnes diabétiques). La société DESIE du groupe ID'EES 21 est le fournisseur des repas en liaison froide. La majorité des bénéficiaires ont plus de 80 ans. En 2025 le CCAS a investi dans deux véhicules neuf d'un coût de 77 193€ pour ses tournées.

ASSURER LA VEILLE CANICULE ET LE DÉNEIGEMENT

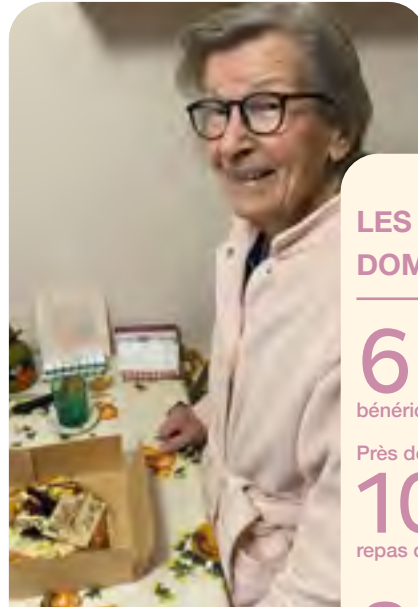
Le plan canicule est activé chaque année du 1er juin au 15 septembre. Il permet aux personnes âgées de plus de 65 ans, isolées, handicapées ou inaptes au travail, de s'inscrire sur le registre nominatif communal. La cellule canicule actualise ce registre, diffuse des messages de prévention via un automate d'appels et sur les journaux lumineux de la ville. En cas de déclenchement du niveau 3 par la Préfecture, des agents contactent quotidiennement toutes les personnes inscrites jusqu'à la fin de l'alerte.



En 2025, le dispositif a été activé à trois reprises. L'épisode d'août a été particulièrement éprouvant en raison de sa durée (8 jours). À titre de comparaison, l'été 2024 n'avait connu qu'un seul déclenchement de niveau 3.

Au total, 290 personnes inscrites ont été appelées, permettant d'identifier et de traiter 6 situations critiques (chutes, déshydratations, malaises, interventions des pompiers) et d'effectuer 3 visites à domicile menées par les travailleurs sociaux mobilisés.

Tous les ans, le plan déneigement est mis en place du 15 novembre au 15 mars à destination des personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, qui vivent dans une habitation individuelle. Il leur permet d'être en conformité avec l'arrêté municipal qui impose aux habitants le déneigement de leurs trottoirs. Il n'y a pas eu de déclenchement en 2025.



GÂTEAU OFFERT À UNE BÉNÉFICIAIRE DES REPAS À DOMICILE POUR SES 100 ANS !

LES REPAS À DOMICILE EN 2025

693

bénéficiaires sur l'année 2025

Près de

105000

repas commandés pour l'année

8 748

repas par mois en moyenne

RÉALISER DES EVALUATIONS POUR RESTER AU DOMICILE

Les travailleurs sociaux des Points d'accès aux droits reçoivent ou visitent à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap pour les accompagner au mieux dans leurs démarches et vivre en toute sécurité dans leur logement. Ils réalisent une évaluation et proposent un plan d'aide adapté aux besoins, toujours élaboré en concertation avec la personne concernée et ses proches. Ils instruisent également les demandes à la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) ou encore d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui seront transmises au Conseil départemental pour évaluation et mise en œuvre d'une prise en charge coordonnée et adaptée.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À DOMICILE

30% des entretiens avec des personnes âgées réalisés dans le cadre de l'accompagnement social des Points d'accès aux droits se font à domicile (lire page 14)



PROPOSER UN LIEU DE RÉPIT ET D'ANIMATIONS : LES MARRONNIERS

Le centre d'accueil de jour Les Marronniers accueille à la journée des personnes désorientées de 60 ans et plus, souffrant d'une maladie neuro évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés et résidant à Dijon ou sur une commune limitrophe au sein de la métropole. La capacité d'accueil autorisée par l'Agence régionale de santé Bourgogne Franche Comté est de 20 places par jour.

Cet établissement médico-social est administré et animé par une équipe dédiée du CCAS de Dijon.

Ses objectifs :

- Maintenir voire améliorer l'autonomie des personnes accueillies par des actions de stimulation et d'entretien, en évitant la mise en échec.
- Favoriser le bien-être des personnes grâce à des activités diversifiées, ciblées selon leurs goûts et capacités.
- Organiser des activités collectives en petits groupes pour lutter contre l'isolement et les états dépressifs, tout en prenant en compte les capacités relationnelles de chacun.
- Proposer des moments de répit pour les proches-aidants et leur apporter un appui.
- Soutenir les familles par la prise en charge régulière, l'écoute, et l'organisation de temps de rencontre et d'échanges.

Cette année, 113 personnes ont été accueillies, dont 66 nouvelles. 75% résident à Dijon et 25% dans la première couronne de la métropole. Le nombre moyen d'inscrits a été de 57 personnes par mois pour un taux moyen d'occupation de 70% sur l'année, soit 14 personnes par jour en moyenne. La moyenne d'âge est de 84 ans.

Le Conseil de la vie sociale

En 2025, la mise en place du Conseil de la vie Sociale (CVS) a été engagée avec un appel à candidatures suivi d'une première réunion réunissant l'infirmière et la directrice de la structure, la cheffe du service autonomie ainsi que des représentants des familles et des personnes accueillies. Instance participative incontournable des établissements médico-sociaux, le CVS offre un espace d'expression aux usagers, à leurs proches et aux professionnels afin d'améliorer le fonctionnement de la structure et la qualité de vie au quotidien. Depuis janvier 2024, sa création est obligatoire pour l'ensemble des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS), conformément aux nouvelles dispositions réglementaires. Il constitue par ailleurs un levier central de la démarche d'amélioration continue et de l'évaluation de la qualité.



ACTIVITÉ DE PRAXIE AUX MARRONNIERS



LES ATELIERS NUTRITION

En 2025 des ateliers nutrition encadrés par un diététicien nutritionniste ont été proposés. L'objectif de ces ateliers est de réactiver le plaisir de manger et stimuler les capacités sensorielles mais aussi redonner des repères nutritionnels facilitant la composition de repas simples et équilibrés en maintenant des apports suffisants. Les retours sont positifs, les participants sont très impliqués lors des ateliers.

Répartis en groupes, les participants ont bénéficié de 2 ateliers d'1h30 par groupe. Cette action s'achèvera en avril 2026.

Activités proposées au centre d'accueil de jour Les Marronniers en 2025

	NB ATELIERS	%
Activités physiques adaptées	214	27%
Activités cognitives	204	26%
Lien social	147	19%
Praxie	86	11%
Activités thérapeutiques	49	6%
Activités culturelles	45	6%
Activités musicales	44	5%

Les personnes porteuses d'un handicap trouvent au CCAS des réponses complémentaires aux dispositifs réglementaires existants. Le CCAS s'attache à sensibiliser le grand public et à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le territoire dijonnais.



UN USAGER MALENTENDANT ÉCHANGE AVEC UNE CHARGÉE D'ACCEUIL DE LA VILLE GRÂCE À LA SOLUTION ACCEO

SENSIBILISER ET VALORISER

Les actions du CCAS en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap se structurent autour de plusieurs axes :

- **Sensibiliser et créer du lien** en organisant des rencontres entre personnes concernées par le handicap et personnes non concernées, afin de mieux faire connaître les réalités vécues, changer les représentations et promouvoir une société plus bienveillante et inclusive.
- **Valoriser les personnes en situation de handicap** en mettant en lumière leurs initiatives et leur participation citoyenne, pour renforcer leur visibilité, soutenir leur autodétermination et affirmer pleinement leur place dans la ville.
- **Favoriser l'accessibilité universelle** en agissant sur toutes ses dimensions — sociale, culturelle, numérique, informationnelle, urbaine — afin que chacun accède aux espaces, services et activités sans discrimination.

DES ACCUEILS À L'ÉCOUTE

Dijon métropole a financé le diagnostic de 43 bâtiments dijonnais, afin d'identifier les améliorations nécessaires pour les personnes en situation de handicap ou présentant des fragilités. Un travail d'observation et d'analyse a également été mené dans les 6 accueils du CCAS dans le cadre du projet de la direction de l'action sociale, pour améliorer l'accessibilité des publics aux services. Enfin, de septembre à décembre 2025, la solution ACCEO a permis d'assurer l'interprétariat pour 41 personnes sourdes ou malentendantes, facilitant leurs démarches auprès des accueils de la ville ou des points d'accès aux droits.

41

personnes sourdes ou malentendantes accueillies avec la solution de traduction Acceo.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES NON-VOYANTS

En 2025, 15 télécommandes pour feux sonores ont été mises à disposition afin de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap visuel.

Cette action contribue à renforcer l'accessibilité de l'espace public et à soutenir l'autonomie des usagers dans leurs trajets quotidiens.





PROPOSER UNE IMMERSION FESTIVE : "JOUONS DE NOS DIFFÉRENCES"

Chaque année, le CCAS organise et finance une journée festive au parc de la Colombière de Dijon, copiloté avec la Ligue de l'enseignement pour sensibiliser les participants aux différents types de handicaps et à leur inclusion dans la culture, les loisirs et le sport.

La 18ème édition de "Jouons de nos différences" s'est déroulée samedi 24 mai et a réuni une large diversité d'acteurs associatifs et de participants.

Objectif : permettant à chacun de se mettre en situation afin d'appréhender les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap et de s'enrichir à travers l'expérimentation et la découverte des différences.

TOUT LE MONDE PEUT ESSAYER LE TENNIS EN FAUTEUIL DURANT JOUONS DE NOS DIFFÉRENCES

JOUONS DE NOS DIFFÉRENCES EN 2025

2600

visiteurs

32

associations proposant 40 jeux et ateliers

7

interventions sur la scène

SENSIBILISER DURANT LA SEMAINE DES HANDICAPS

En coordonnant la Semaine dijonnaise des handicaps, le CCAS cherche à renforcer l'inclusion au sein des quartiers et du territoire. Au cours de la semaine du 1^{er} au 7 décembre 2025, le territoire a été particulièrement dynamique avec 39 événements uniques : conférences, ateliers, expositions, animations,



EXPOSITION-VENTE DE L'EAM VESVROTTE

visites, rencontres sportives et actions de sensibilisation.

Cette programmation dense représente en moyenne 8 événements par jour, témoignant d'une forte mobilisation des acteurs et d'une diversité d'initiatives accessibles à tous.

LA SEMAINE DES HANDICAPS 2025

39

événements uniques durant la semaine (conférences, expositions, visites culturelles, rencontres sportives, ateliers de sensibilisation, table-ronde)

928

personnes sensibilisées (scolaires, étudiants, grand public, professionnels du médico-social ...)

Prévenir la perte d'autonomie



*JEU INCLUSIF LORS DE
JOUONS DE NOS DIFFÉRENCES*

Accompagner les parcours éducatifs

Depuis le 1er janvier 2025, la Cité éducative et le programme de réussite éducative sont coordonnés pour proposer une réponse lisible et plus efficace aux besoins des enfants et des familles.



ACCOMPAGNER CHAQUE ENFANT EN MOBILISANT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La Cité éducative et le programme de réussite éducative sont réunis au sein du service "accompagnement éducatif" du CCAS. Dans les quartiers prioritaires comme à l'échelle de la ville, cette dynamique vise à mieux articuler les actions, renforcer les coopérations et garantir des parcours éducatifs continus, de la petite enfance à l'adolescence. Entre stratégie collective et accompagnements individuels, ces deux dispositifs concourent à la réussite éducative des enfants.



DÉPLOYER LE LABEL CITÉ ÉDUCATIVE

À Dijon, la Cité éducative fait de l'éducation un projet collectif, porté par l'ensemble des acteurs d'un territoire. Écoles, services municipaux, État, associations, parents... tous sont réunis dans une « alliance éducative » pour accompagner les enfants et les jeunes, avant, pendant et après le temps scolaire.

Après une première phase menée entre 2022 et 2024, le dispositif a été renouvelé pour la période 2025-2027. Ce nouveau cycle s'appuie sur une dynamique partenariale renforcée et sur les enseignements tirés des actions déjà engagées.

La feuille de route reste guidée par **trois objectifs majeurs** :

- conforter le rôle de l'école,
- organiser une continuité éducative et
- ouvrir le champ des possibles pour les jeunes.

Cela se traduit par des actions qui dépassent les murs de l'école : accompagnement à la scolarité, accès à la culture et au sport, prévention santé, mobilité ou encore projets favorisant l'accrochage scolaire. L'enjeu est d'offrir à chaque enfant un environnement éducatif stimulant qui révèle ses potentialités.



PROJET «ELMER À L'ÉCOLE YORK» AVEC LA VAPEUR

Au cœur du dispositif, la **coopération est un levier essentiel**. La gouvernance associe l'ensemble des partenaires, tandis que des groupes de travail et des projets thématiques permettent d'apporter des réponses concrètes aux enjeux identifiés : accrochage scolaire, accès aux activités, coordination des actions culturelles et sportives... Avec un budget consolidé et des moyens mobilisés à la fois par l'État et la Ville, la Cité éducative agit comme un catalyseur : elle renforce l'existant, fait dialoguer les initiatives et soutient les projets porteurs d'impact.



UN TRAVAIL DE FOND SUR LA PARENTALITÉ

Parmi les axes majeurs, le soutien à la parentalité occupe une place centrale. À Dijon, les ressources existent mais restent parfois peu lisibles pour les familles.

La Cité éducative agit donc pour mieux coordonner l'offre, renforcer l'information et accompagner les parents dans leur rôle de premiers éducateurs.



630

enfants ont été accompagnés dans le cadre du programme de réussite éducative en 2025



DES PARCOURS CONSTRUITS AVEC ET POUR LES FAMILLES

Le PRE repose sur une méthode: diagnostic partagé, mobilisation des partenaires et élaboration d'un parcours individualisé.

Les familles sont au cœur de la démarche : leur adhésion et leur implication conditionnent la réussite de l'accompagnement.

Les actions proposées couvrent l'ensemble des dimensions de la vie de l'enfant :

- soutien scolaire et mentorat,
- accès aux soins et au bien-être,
- activités culturelles et sportives,
- soutien à la parentalité



LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE : DES PARCOURS SUR MESURE

Au plus près des familles, le Programme de Réussite Éducative (PRE) agit comme un maillon essentiel de la politique éducative. Destiné aux enfants de 2 à 16 ans, il accompagne ceux dont le parcours est fragilisé par des difficultés éducatives, sociales, sanitaires ou familiale. Il propose des réponses personnalisées, construites avec les familles et les partenaires, pour soutenir le développement global de chaque enfant.

Un dispositif recentré pour plus d'impact

Depuis 2024, le PRE a profondément évolué. Face à un nombre important d'entrées en parcours, parfois éloignées de sa vocation première, un travail de repositionnement a été engagé. L'objectif : recentrer le dispositif sur les situations où sa plus-value est la plus forte.

Ce choix a conduit à une baisse du nombre de parcours, mais à une amélioration notable de leur qualité. Chaque parcours est désormais plus approfondi, mieux coordonné et davantage articulé avec les dispositifs de droit commun.

Une mobilisation collective des professionnels

Le PRE s'appuie sur un réseau dense de partenaires : Éducation nationale, services sociaux, associations, structures de quartier... Les situations sont étudiées en équipes pluridisciplinaires, garantissant un regard croisé et des réponses adaptées

En 2025, plus de 1 500 situations ont été examinées, illustrant l'ampleur des besoins et la mobilisation des acteurs.

Intégré pleinement au CCAS, le Programme de réussite éducative s'inscrit aujourd'hui dans une logique renforcée de coordination avec la Cité éducative et l'ensemble des dispositifs éducatifs du territoire.

Protéger les personnes vulnérables

Des parcours de vie difficiles ou un simple coup dur produisent des situations complexes qui nécessitent l'appui d'un réseau d'entraide. Au cœur de ce réseau, le CCAS active tous les leviers pour garantir la sérénité et la sécurité des personnes les plus vulnérables.



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES AUX CÔTÉS DE LA POLICE

Depuis 2014, par convention avec le Département et la Préfecture, le CCAS a créé un poste d'intervenant social en commissariat (ISC) basé dans les locaux du commissariat Suquet afin d'accompagner les victimes de violences intrafamiliales.

Le CCAS a recruté en août 2023 un second ISC, créant ainsi avec la psychologue du commissariat un pôle social en capacité d'agir dans une plus grande continuité d'action avec la Police afin d'accompagner les victimes dans leur dépôt de plainte et les orienter dans les meilleurs délais vers des partenaires spécialisés.

Cette consolidation a permis de recevoir aussi les auteurs des violences dans un cadre éthique et d'intervention sécurisant pour la victime. L'entrée en vigueur, en janvier 2024, de la réforme de la Police Nationale visant sa réorganisation permet désormais leur mobilisation par l'ensemble des services de la Circonscription de Sécurité Publique (CSP).

Une grande partie des personnes rencontrées ne sont pas connues de l'action sociale de proximité, faisant de ce pôle un poste avancé précieux de l'action sociale.



SOUMETTRE DES MESURES DE PROTECTION

Toute personne ou service préoccupé par la situation d'un majeur fragile ou vulnérable peut procéder à un signalement auprès d'un travailleur social qui engagera un accompagnement social.

Celui-ci appréciera l'opportunité d'adresser un signalement au Procureur ou une demande de mise sous protection au Juge des tutelles dans les cas les plus graves. Le procureur peut également demander au Point d'accès aux droits de réaliser des enquêtes à la suite d'un signalement.

Par ailleurs, chaque année, des signalements peuvent émaner d'habitants, de partenaires, de services de secours et de santé, de bailleurs sociaux, d'élus, de services de la ville, etc. En 2025, 76 courriers et courriels ont été adressés à la ville de Dijon pour signaler des personnes en difficulté (137 en 2024) ne représentant qu'une partie des alertes qui souvent sont transmises directement aux Points d'accès aux droits. Ces relais sont particulièrement précieux pour aller au-devant de personnes qui ne font pas la démarche d'aller dans un Point d'accès aux droits et qui sont souvent dans de grandes situations de détresse.

457

personnes ont été reçues (437 en 2024)

9%

des personnes reçues sont mineures (6% en 2024)



40%

des situations n'étaient pas connues des services sociaux (35% en 2024)

81%

sont des femmes



ASSURER L'ASTREINTE SOCIALE EN CAS DE SINISTRE

L'astreinte sociale du CCAS est un dispositif d'urgence qui garantit 24H/ 24 une réponse sociale en cas de sinistre incendie, explosion, inondation, accident de toute nature empêchant de demeurer dans le logement.

Elle contribue au dispositif général mis en place et coordonné par le PC sécurité, dans le prolongement ou en complément de l'intervention des services de secours (pompiers, police, etc). Elle apporte une réponse immédiate pour aider des personnes victimes de sinistres, au sein de leur domicile à Dijon, à se loger, se nourrir, se vêtir et contacter leurs familles.



APPORTER UN SECOURS FINANCIER

Les aides financières facultatives ont un caractère ponctuel pour contribuer réellement à l'améliorations des situations.

Le CCAS intervient seul ou en co-financement avec d'autres organismes sociaux ou associatifs sur évaluation sociale.

En 2025, 1662 aides ont été accordées afin de soutenir des projets ou des démarches individuelles, ce qui représente 225 994 euros redistribués.



TYPOLOGIE DES AIDES

76% des aides ont bénéficié aux publics actifs (en emploi ou en situation de chômage)
24% aux publics retraités

73% sont des aides à la subsistance
15% sont des aides au logement



URGENCES SOCIALES EN 2025

7

interventions au cours de l'année dont un épisode de dégât des eaux, quatre sinistres incendie qui ont nécessité de reloger les personnes et deux sinistres véhicules



AIDES FINANCIÈRES EN 2025

1662

aides ont été accordées afin de soutenir des projets ou des démarches individuelles

ce qui représente

226 K€

Niveau de ressources des demandeurs :

Personnes actives :

Sans ressources : 40%
Inférieur à 350 € : 49 %
Entre 351 et 1000 € : 11%

Personnes retraitées :

Sans ressource : 5%
Inférieur à 750 € : 62%
Supérieur à 750 € : 33%

Montant moyen des aides accordées par année et catégorie de demandeur :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Personnes actives	91 €	86 €	90 €	105 €	118 €	134 €	144 €	134 €
Personnes retraitées	132 €	142 €	142 €	125 €	151 €	152 €	162 €	144 €



UN PARTENARIAT POUR LES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT

Sur orientation des travailleurs sociaux, l'association CRESUS accueille, informe et conseille les personnes en situation de surendettement et recherche avec elle des solutions à ses difficultés financières.

Par convention le CCAS finance ces prises en charge pour un volume de 13 900 € en 2025 ce qui équivaut à peu près à 93 situations.

LA COMMISSION MIXTE DES IMPAYÉS

Dans le cadre de la lutte pour l'inclusion des publics les plus en difficulté, cette commission octroie des aides au paiement des services municipaux : restauration scolaire des enfants en école primaire, accueil en crèche et accueil des enfants dans le cadre des activités périscolaires...

EN 2025

3

commissions ont accordé

24 436€

d'aides à

146

personnes

(20 000€ à 124 personnes en 2024)

FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Le CCAS noue des partenariats pour permettre aux publics les plus précaires d'accéder à des produits, des biens et des services de première nécessité sur orientation des travailleurs sociaux.

- Les épiceries sociales permettent aux personnes en difficulté de bénéficier de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, sur orientation des travailleurs sociaux.
- ENVIE : Les accords passés avec cette entreprise d'insertion bénéficient aux publics orientés par les travailleurs sociaux en leur offrant un prix préférentiel pour l'acquisition d'équipement électroménager.
- ENGIE : La convention passée avec Engie a pour objectif de faciliter le traitement des dossiers de demande d'aides pour l'accès ou le maintien de la fourniture d'énergie.

UN ÉQUIPAGE COMPOSÉ D'UN PROFESSIONNEL DE LA SDAT, UN ÉLU ET UNE HABITANTE VOLONTAIRE PARCOURANT LES RUES À LA RENCONTRE DES PERSONNES SANS ABRI. NUIT DE LA SOLIDARITÉ, JANVIER 2025

29

personnes dormant en rue rencontrées en 2025
(23 personnes en 2024)

Du ressort de l'Etat, la prise en charge des personnes sans abri reste une préoccupation collective. Le CCAS de Dijon soutient les dispositifs qui complètent l'accompagnement des personnes en grande précarité et apporte de la visibilité à ces enjeux fondamentaux.



RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

Le dispositif ACOR Centre-Ville porté par la SDAT met en place des maraudes de jour, garantie l'accès à des services de première nécessité (restauration, soins, hygiène, bagagerie...), propose un accompagnement social et/ou sanitaire, effectuée de la médiation si besoin avec les riverains et les commerçants. L'accueil de jour est partie intégrante de ce dispositif. Le bâtiment, reconstruit en 2024, permet de disposer d'un nouvel espace dédié à l'accueil des publics vivant en rue dans des conditions de réelle dignité. Le CCAS et la ville de Dijon ont largement contribué au financement de ce projet, pour en garantir la réussite.

Des difficultés d'occupation de l'espace public générant des nuisances aux riverains de la rue Sadi Carnot avaient été prise en charge dès 2023 avec la création d'une équipe dédiée par l'ADEFO financée par le CCAS pour un accompagnement ciblé de ces personnes. Cette intervention exceptionnelle a pris fin en 2025, et a rendu possible un retour à la médiation dans le quartier Sadi Carnot par la maraude de jour de la SDAT dont c'est la vocation à l'échelle de la ville.



ORGANISER LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

La 4ème édition de la Nuit de la solidarité à Dijon s'est déroulée jeudi 23 janvier 2025. Il s'agit de faire un décompte des personnes qui dorment en rue ce soir-là et de les interroger, s'ils le souhaitent, sur leur parcours et leur situation selon un questionnaire établi par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Les équipes qui sillonnent la ville sont composées de professionnels et d'habitants volontaires. Cette soirée est organisée par le CCAS de la ville de Dijon, en partenariat avec la Société dijonnaise de l'assistance par le travail (SDAT) et la Croix Rouge, ainsi qu'avec l'appui de la DEETS, le SIAO/115, la police municipale et l'ADEFO.

Les objectifs de la Nuit de la solidarité :

- **Connaitre** le nombre de personnes sans abri sur le territoire à un instant donné, leurs profils et leurs besoins
- **Adapter** les dispositifs pour y répondre
- **Favoriser les échanges** entre les différents acteurs du secteur
- **Rendre visible** les problématiques rencontrées par les personnes sans abri et encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion



METTRE EN LUMIÈRE LES FEMMES SANS ABRIS

En fin d'année, et en vue de préparer l'édition suivante de la Nuit de la solidarité, le CCAS invite le grand public à un événement pour mieux comprendre les situations de grande précarité et pour contribuer aux solutions. Ainsi la 3ème édition de "Lumières sur la rue" s'est tenue jeudi 11 décembre à la salle Devosges et a réuni près de 120 personnes autour de la question des femmes sans abri.

En ouverture, Elina Dumont, ex sans abri, comédienne, écrivaine et militante a présenté un extrait de sa conférence gesticulée "Des quais à la scène", introduisant ainsi la 1ère table ronde sur le vécu de ces femmes, jalonné par les violences et parfois, des rencontres salvatrices.

Le 2nd temps s'est organisé autour de la question de la prise en charge des spécificités du sans-abrisme au féminin : parcours de sortie de prostitution, espaces ou temps dédiés aux accueils de jours et de nuit. Conviviale, la soirée rassemblait de nombreuses équipes locales que le public pouvait rencontrer sur leurs stands, avec la possibilité de s'inscrire à des actions de solidarité sur le terrain comme la Nuit de la solidarité.

Cette année, les stands étaient animés par la SDAT, la Croix Rouge, l'ADEFO et le CAARUD ainsi que la Maison des femmes du CHU et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).



LE SPECTACLE D'ÉLINA DUMONT PROPOSE UNE IMMERSION DANS LE QUOTIDIEN DES FEMMES QUI VIVENT EN RUE

Faire participer les citoyens

Les publics de l'action sociale sont porteurs de solutions. Donner une place aux publics c'est à la fois initier des espaces et des temps de solidarité entre les personnes, les inviter à participer aux démarches et prendre en compte leurs avis sur la façon dont ils sont accompagnés.



RÉFLÉCHIR ET AGIR AVEC L'OBSERVATOIRE DE L'ÂGE

En 2025, l'Observatoire de l'âge, instance municipale participative réunissant élus, habitants, retraités et experts, a poursuivi son engagement pour une ville inclusive et attentive au vieillissement.

Soutenus par le CCAS, deux projets majeurs ont été développés, illustrant à la fois la richesse du dialogue interculturel et la force du lien intergénérationnel.

Le 11 mars 2025, une conférence intitulée « La place des seniors dans les relations interculturelles : mieux se connaître pour mieux se parler » a rassemblé près de 130 participants. Animée par Gilbert Coyer, anthropologue et psychologue clinicien, elle a permis d'explorer la richesse des expériences et des cultures à travers témoignages et échanges, favorisant une meilleure compréhension mutuelle et la valorisation du rôle des aînés dans la société.

Parallèlement, un projet intergénérationnel innovant a vu le jour avec le lycée Le Castel. Autour d'un défilé de mode écoresponsable, seniors et élèves ont collaboré à la création de vêtements à partir de pièces recyclées. Inspiré des « Climats de Bourgogne », ce projet a permis de questionner les stéréotypes liés à l'âge et de sensibiliser aux enjeux environnementaux. Au-delà de la création artistique, cette initiative a favorisé des échanges riches et contribué à déconstruire les préjugés entre générations.

Ces actions témoignent d'une volonté forte de faire des seniors des acteurs à part entière du vivre-ensemble et de renforcer les liens sociaux au cœur du territoire.



DES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÂGE SE PRÉPARENT POUR LE DÉFILÉ INTERGÉNÉRATIONNEL



MOBILISER LE RÉSEAU DES BÉNÉVOLES

Considérés comme collaborateurs par une charte d'engagement réciproque, les 105 bénévoles du CCAS participent aux missions d'accueil, d'information, d'accompagnement, d'élaboration de nouveaux projets en faveur du maintien du lien social.

Chaque année le CCAS propose trois temps forts aux bénévoles qui interviennent dans ces dispositifs en appui des professionnels : un temps avec le vice-président du CCAS à l'occasion de la galette des rois pour partager les grands axes de politique publique en matière de solidarités, un temps convivial de partage des compétences et d'actualité sur les dispositifs portés par le CCAS ainsi qu'un temps de formation. En 2025, une formation animée par la Maison phare a été proposée à une quarantaine de bénévoles : « Réussir dans les relations interculturelles, selon les catégories socio-professionnelles, urbain/ruraux, selon que l'on soit jeune ou vieux ».



CRÉER LE COMITÉ DES USAGERS

La création du comité des usagers du CCAS, instance de participation dédiée à rapprocher l'action sociale de la ville des besoins des habitants en s'appuyant sur l'expertise d'usage de ses bénéficiaires, a été approuvée par la délibération du 2 avril 2025 du conseil d'administration du CCAS.

La campagne de recrutement a eu lieu de septembre à novembre 2025 portée par l'ensemble des services auprès de leurs bénéficiaires, et proposait aux personnes de participer au comité des usagers à partir de la question "Quel a été votre ressenti la première fois que vous avez franchi les portes du CCAS ?". Treize personnes se sont inscrites et une première rencontre autour d'un café a été organisée le 16 décembre pour faire connaissance, présenter le fonctionnement et les objectifs du comité des usagers et échanger autour des motivations de chacun à y participer. A l'issue de cette rencontre, un rendez-vous est pris dès février 2026 pour démarrer les travaux de réflexion.

Pour sa phase de lancement, le fonctionnement approuvé est agile et dynamique :

- 1) Une question est soumise
- 2) Les usagers volontaires s'inscrivent pour participer aux travaux relatifs à cette question.
- 3) Les conclusions et recommandations sont présentées lors d'une rencontre entre les membres du comité des usagers et les administrateurs du CCAS.
- 4) Le conseil d'administration du CCAS émet une réponse pour donner suite à cette présentation, en approuvant ou en fournissant les motifs explicites d'un éventuel refus.
- 5) Les services mettent en œuvre les recommandations validées. Cette phase opérationnelle peut à nouveau impliquer le comité des usagers selon le caractère et les modalités de l'action ou de la mesure mise en place.
- 6) A la fin des travaux, le comité est dissous. Une nouvelle question est soumise pour un nouveau recrutement de volontaires. Les participants aux questions précédentes peuvent se réinscrire s'ils se sentent à nouveau concernés.



UNE ORGANISATION CONCRÈTE ET ÉVOLUTIVE

Le comité des usagers adopte un fonctionnement accessible et adaptable, levier potentiel de sa réussite :

- Une meilleure adhésion des volontaires avec un engagement à partir d'un sujet concret sur une durée limitée.
- La possibilité d'explorer des thématiques très diverses reflétant la largeur du périmètre du CCAS, ses publics et les problématiques qu'il traite (retraités, actifs, familles, jeunes, autonomie, insertion, éducation, accès aux droits...)
- Une souplesse du cadre qui permet d'évoluer vers des besoins pouvant apparaître au cours de la vie du comité des usagers. Par exemple, l'intégration au comité de pilotage de volontaires assidus du comité des usagers ; la constitution au fil des questions et des travaux d'un vivier d'usagers à consulter sur des questions générales ; l'élaboration des sujets à explorer "au fil de l'eau" de manière à s'adapter à un contexte fluctuant (politique, économique, sociologique, environnemental).



ENTREtenir LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Les Points d'accès aux droits CCAS Métropole (PAD) accompagnent les personnes à surmonter leurs difficultés mais aussi à se réapproprier leur capacité à agir à travers la participation aux événements et projets qui rythment la vie des quartiers. Ce sont autant d'occasions pour les PAD de s'inscrire pleinement dans le territoire aux côtés des autres professionnels et pour les habitants, créer de la proximité.

Le PAD Grésilles/Toison d'Or anime chaque vendredi un café social nommé "Café conviv" qui permet aux personnes d'échanger sur leurs envies et de mettre en place des actions : groupe de femmes «Justes pour elles», stand au festival Grésilles en fête, café partage à la mairie annexe Toison d'Or, repas partagé entre habitants pour la fête des voisins...

Le PAD Fontaine d'Ouche/Bourroches a participé aux fêtes des quartiers Violettes et Arsenal en coordination, pour cette dernière, avec la MEP Bourroches, Médiation Prévention Dijon Métropole et la Minoterie.

Le PAD Centre-ville/Montchapet a organisé un petit déjeuner collectif et participatif avec la MEP Archipel et avec 26 participants à la Cité internationale de la gastronomie et du vin.





5

Perspectives 2026

ACCÈS AUX DROITS : Développement des actions déclinées de la politique en faveur des familles monoparentales / Elaboration du cahier des charges pour engager une mutuelle communale

AUTONOMIE : Déploiement d'une campagne d'information avec un panel d'outils pour diffuser les ressources dédiées aux seniors / Rédaction des projets d'établissements de la Maison des seniors et des Marronniers

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF : Structuration du projet de service

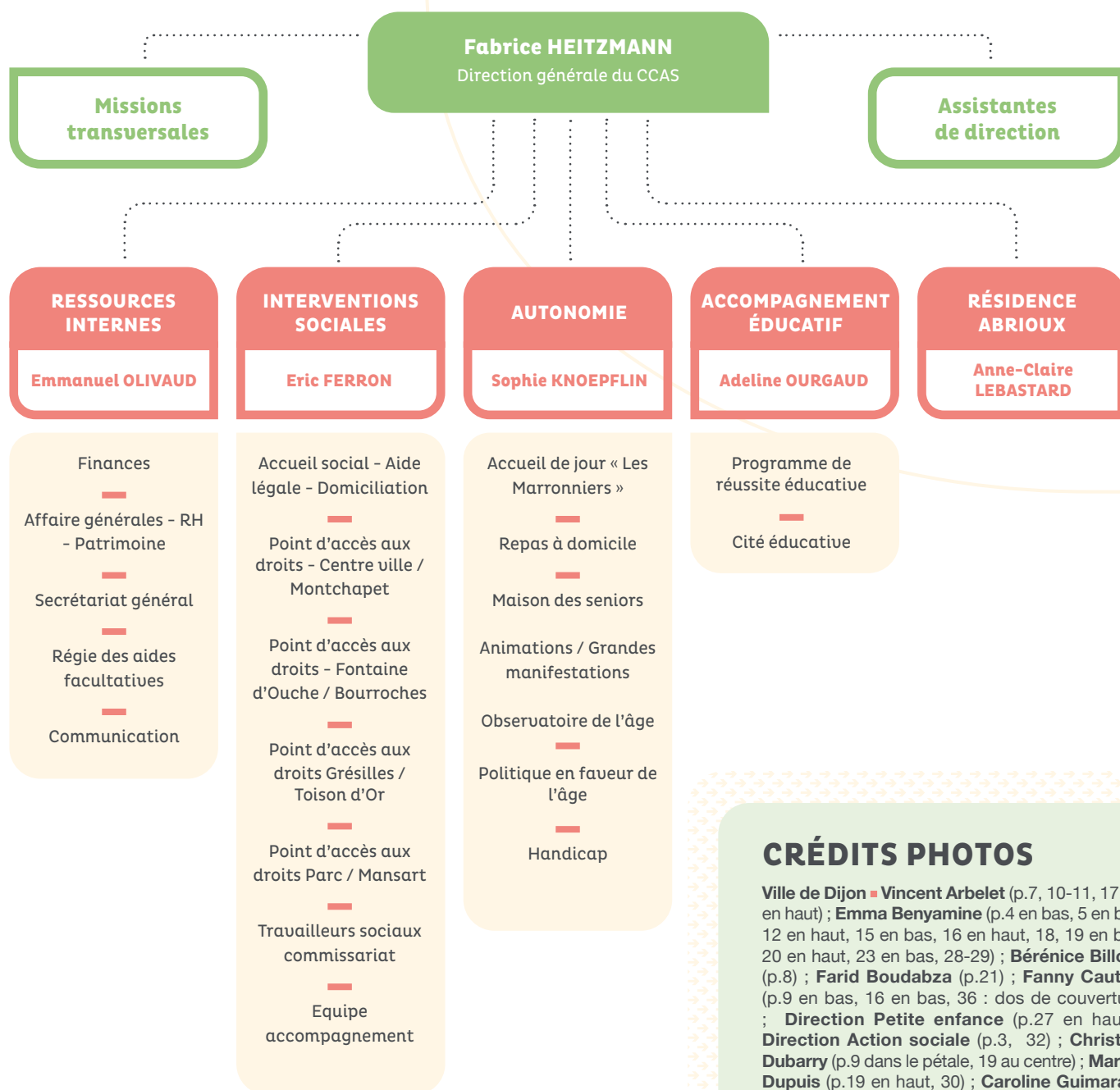
INSERTION : Mise en place du Conseil de la vie sociale de la résidence Abrioux / Partenariat de la résidence avec le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues - CAARUD

PARTICIPATION : Premiers travaux du comité des usagers / Renouvellement et restructuration du Comité des seniors (ex-Observatoire de l'âge)

L'équipe

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE
DU CCAS DE LA VILLE DE
DIJON AU 31/12/2025



CRÉDITS PHOTOS

Ville de Dijon ■ Vincent Arbelet (p.7, 10-11, 17, 23 en haut) ; Emma Benyamine (p.4 en bas, 5 en bas, 12 en haut, 15 en bas, 16 en haut, 18, 19 en bas, 20 en haut, 23 en bas, 28-29) ; Bérénice Billoué (p.8) ; Farid Boudabza (p.21) ; Fanny Cautain (p.9 en bas, 16 en bas, 36 : dos de couverture) ; Direction Petite enfance (p.27 en haut) ; Direction Action sociale (p.3, 32) ; Christian Dubarry (p.9 dans le pétale, 19 au centre) ; Margot Dupuis (p.19 en haut, 30) ; Caroline Guimaraes (p.5 en haut) ; Younès Hamdoune (p.6, 12 en bas, 13, 14, 15 haut et centre, 20 en bas, 24 en bas) ; Jonas Jacquel (p.24 en haut, 25, 27 en bas) ; Aymeric Laloux (p.34) ; Evelyne Leboeuf (p.31) ; Estelle Neugnot (p.4 en haut, 22) ; Linda Simon (p.26) ; François Weckerle (p.33)



Centre communal d'action
sociale - Direction générale
11, rue de l'hôpital
21 000 Dijon



dijon.fr

